



Baisse du niveau de vie des retraités

Synthèse de ce dossier :

Le gouvernement met en avant l'idée que les retraité-e-s sont dans une meilleure situation que la moyenne de la population (les revenus en incluant le patrimoine, l'évolution des pensions). La réalité des personnes retraitées est différente d'une moyenne mathématique (effet Noria des pensions, patrimoine augmentant avec l'âge, etc.).

Le cumul des mesures prises depuis 1993 a déjà un impact négatif sur les retraité-e-s actuels :

- L'indexation sur les prix rogne le pouvoir d'achat.
- Dans ce contexte, les mesures fiscales diminuent le niveau de vie.
- La situation empire pour de nombreuses personnes retraitées, dont celles ne touchant que la réversion.

Le cumul des mesures prises depuis 1993 fait baisser de plus en plus les pensions des nouveaux retraité-e-s :

- Les 25 meilleurs salaires annuels au lieu des 10
- La durée de cotisation
- La décote
- L'indexation du salaire porté au compte
- Le blocage du point d'indice dans la Fonction Publique
- Conséquence pour les nouveaux retraité-e-s : baisse du taux de remplacement.

Conséquences de toutes ces mesures :

- Baisse à terme du poids des retraites dans le PIB
- Augmentation du nombre de retraité-e-s sous le seuil de pauvreté.

Aucune instance ne permet aux personnes retraitées et à leurs organisations syndicales de discuter de tout cela.

Nos revendications.

La situation réelle des retraité-e-s

Evolution de l'ensemble des pensions

Jusqu'à récemment les études du Conseil d'Orientation des Retraites ont montré que la pension moyenne versée avait tendance à augmenter légèrement au-delà de l'inflation.

Cela ne signifie pas que chaque pension augmente, il s'agit de l'effet noria : les nouvelles pensions liquidées sont supérieures aux pensions de ceux partis en retraite précédemment du fait que ces néo retraités ont perçu au cours de leur carrière des meilleurs salaires, étaient, en moyenne, plus qualifiés et ont eu des carrières plus complètes.

Examiner l'évolution réelle du pouvoir d'achat de chaque retraité nécessite d'éliminer cet effet noria et de suivre, d'année en année, l'évolution des pensions déjà liquidées.

Les retraités et leur patrimoine

Ceux qui dénoncent avec fougue les « privilèges » des retraités ont fait une découverte censée surprendre : les retraités sont plus nombreux que les actifs à posséder leur logement ! Effectivement 75 % des retraités sont propriétaires de leur appartement ou de leur maison, contre 63 % des 40-49 ans et 50 % des 30-39 ans. Ce n'est ni surprenant, ni bien original, quand on sait que la maison ou l'appartement sont, le plus souvent, le fruit d'économies de toute une vie d'activité.

Les nécessaires travaux de rénovation, isolation, aménagement liés à la perte d'autonomie pèsent lourdement sur le budget des retraités modestes.

Quant au fait que les personnes âgées de plus de 65 ans tirent, en moyenne, 19 % de leurs revenus de loyers, dividendes et autres intérêts, l'essentiel de ces sommes provient des familles les plus riches. Mêler dans une même moyenne statistique les pensions des salariés et les revenus indécents des Bettencourt, Wendel, Mulliez, ... relève, pour le moins, de la mauvaise foi.

Le cumul des mesures a un impact négatif sur les retraité-e-s actuel-les :

L'indexation sur les prix rogne le pouvoir d'achat

Avant les réformes de 1993 (régime général), 2003 (Fonction Publique) et 2008 (régimes spéciaux), les pensions étaient indexées sur les salaires. Depuis elles sont, pour tous, **indexées sur l'indice des prix** à la consommation (IPC). Ce nouveau mode d'évolution des pensions était censé garantir le pouvoir d'achat des retraités sur le long terme. Il n'en est rien.

Les dépenses contraintes pèsent de plus en plus : les structures de consommation ne sont pas les mêmes pour tous les retraités ; les **dépenses contraintes**, ou encore appelées dépenses pré-engagées, pèsent beaucoup plus lourdement sur les petites pensions (pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles, les dépenses contraintes représentent 75 % du budget alors, qu'en moyenne, elles pèsent pour 36 % des dépenses).

Les enquêtes INSEE sur le budget des familles soulignent que les dépenses contraintes passent de 41 % en 2001 à 45 % en 2006. Pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles, la part des dépenses contraintes est passée de 50 % du total des dépenses en 2001 à 75 % en 2006.

Cet indice ne correspond pas au budget d'un retraité.

La pension moyenne étant de 1 306 € brut par mois (1 642 pour les hommes, mais seulement 993 pour les femmes), la grande majorité des retraités est directement impactée par le poids croissant des dépenses contraintes, par la diminution du pouvoir d'achat.

La situation des personnes touchant la pension de réversion s'avère plus sensible. Elle concerne 4,4 millions de personnes, essentiellement des femmes (89 %), dont 1,1 million ne perçoivent pas de pension de droit direct. Plus d'une femme sur 4 ne reçoit que la réversion. Cette pension de réversion concerne de plus en plus de monde, + 14 % depuis 2004 dans le régime général. Ce droit fondamental de solidarité des systèmes de retraite doit être conforté.

Les services publics qui ne répondent pas aux besoins d'un nombre grandissant de retraités, que ce soit dans le domaine des transports, de la santé, de l'aide à l'autonomie, pèsent sur leur niveau de vie.

Pensions et salaires : l'écart se creuse

Si, avant 1993, l'évolution des pensions indexée sur l'évolution des salaires a permis une évolution parallèle du pouvoir d'achat des retraités et des salariés et, ainsi, une participation des retraités aux fruits de la croissance, l'indexation sur l'IPC depuis 1993 (ou 2003 ou 2008 selon les régimes) a provoqué un décrochement des pensions sur les salaires :

- **ces dernières années le niveau de vie moyen** des retraités avait rejoint celui des actifs et la pension moyenne a continué à progresser grâce à l'effet noria (les jeunes retraités ont de meilleures pensions que les anciens qui « partent »). Cependant, pour un même retraité, son niveau de vie décroche du niveau de vie des salariés car, selon les analyses du COR, le niveau de vie des salariés progresse en moyenne de 1 % par an alors que celui des retraités, au mieux, stagne.

Au bout de 20 ans l'écart de niveau de vie salarié-retraité atteint 22 %.

- **les pensions prennent du retard**, alors que de 2003 à 2010 les pensions progressaient seulement de 11,6 %, l'ensemble des salaires progressaient eux de 17,1 % et le SMIC (montant correspondant au minimum pour vivre dignement) de 23,2 %.

- **depuis 2003 l'écart se creuse entre SMIC et pensions.** Des milliers de retraités partis avec une pension égale ou légèrement supérieure au SMIC se retrouvent aujourd'hui largement sous le seuil du salaire minimum permettant de vivre dignement.

L'indexation des pensions sur l'indice des prix à la consommation (IPC) ne garantit pas le niveau de vie des retraités relativement aux actifs.

Face à la richesse produite, les retraités voient régulièrement leur pouvoir d'achat reculer.

Des mesures fiscales diminuent le niveau de vie des retraité-e-s

Dans ce contexte, le niveau de vie des retraité-e-s a été diminué par diverses **mesures fiscales** : suppression de la demi-part fiscale aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant (limitée aux contribuables ayant élevé un enfant seul-e pendant moins de cinq ans), imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant élevé 3 enfants, instauration de la CASA de 0,3 %, tout ceci a rendu imposables des retraité-e-s qui ne l'étaient pas et a fait franchir à certains le seuil qui déclenche le paiement de la redevance TV, les impôts locaux, qui supprime des aides diverses... En plus, comme toute la population, les personnes retraitées ont subi la hausse de la TVA de 19,6 % à 20 % et de 7 % à 10 %, que ne compense pas la baisse du taux réduit de TVA.

Conséquence

Le niveau de vie des retraité-e-s baisse, pourtant il constitue une condition essentielle de la citoyenneté. Cela suppose de pouvoir vivre dignement notre retraite :

- pour les besoins élémentaires,
- pour l'accès aux loisirs, à la culture et pour le droit au tourisme pour toutes et tous.

Le cumul des mesures fait baisser de plus en plus les pensions des nouveaux retraité-e-s

Les 25 ans de cotisation

Avant les réformes les pensions du régime général étaient liquidées sur la base des salaires des 10 meilleures années indexées sur l'évolution du salaire moyen tout au long de la carrière.

Depuis les années 1980 puis 1993, la liquidation s'opère sur la moyenne des 25 meilleures années (donc des années moins bonnes) avec, pour conséquence, une forte dégradation du rapport entre la pension et le dernier salaire.

La durée de cotisation

Avant, la pension entière était acquise avec 37,5 années de cotisation. La durée moyenne de cotisations validées étant de 37 ans, la perspective des 42 ans de cotisation diminue mathématiquement la pension de $37/42^e$, soit de 12 %. Cette augmentation de la durée pénalise les femmes en grand nombre.

La décote

Cette dégradation est accentuée par la mise en place du principe de la décote, qui peut aller jusqu'à 25 %.

L'indexation du salaire porté au compte

Dans le régime général, le dernier salaire porté au compte du calcul de la pension conserve son montant, celui de l'année d'avant baisse légèrement puisqu'il est revalorisé du montant de l'inflation, inférieur à celui de l'évolution du salaire moyen ... et le salaire d'il y a 20 ans compte 22 % en moins. La moyenne de tous ces salaires s'avère bien en dessous du meilleur salaire, et la pension baisse en conséquence.

Conséquence pour les nouveaux retraité-e-s : baisse du taux de remplacement

- avec une carrière complète, les retraités nés en 1936 qui ont liquidé leurs pensions en 1996 perçoivent 80 % de leur dernier salaire. Ceux nés 10 ans plus tard perçoivent seulement 75 % de leur dernier salaire.
- selon les projections du rapport du COR de juin 2015, pour le cas-type du salarié du privé non cadre à carrière complète le taux de remplacement passerait de 75 % pour la génération 1950 à 65 % pour la génération 1990.
- selon les prospectives du COR étudiées pour un salarié non cadre né en 1955 la pension de retraite représente 58 % du revenu d'activité moyen au moment de la liquidation mais seulement entre 47 % et 50 % en moyenne sur toute la durée de la retraite.

Toutes ces mesures depuis 1993 ont dégradé et continueront de dégrader fortement le taux de remplacement du dernier salaire à la retraite.

Conséquences de toutes ces mesures

Baisse du poids des retraites dans le PIB

Selon le COR, le cumul de toutes les réformes fera passer le poids des pensions dans le PIB de 13,8 % en 2013 à 11,2 % en 2060 sous un double effet :

- l'augmentation du nombre de retraités,
- la diminution de la pension : la pension calculée en 2060 avec toutes les mesures prises depuis 1993 est de moitié par rapport à celle qui aurait été attribuée avec les règles de calcul des années 1980 (rapport « Moreau » de juin 2013)

Augmentation du nombre de retraités sous le seuil de pauvreté

Le taux de pauvreté chez les retraités, contrairement à l'ensemble de la population, a augmenté, passant de 7,7 % en 2012 à 7,9 % en 2013 soit plus d'un million de personnes. Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) relèvent, dans une étude récente, une augmentation importante du nombre de retraités qui les sollicitent.

Près de 5 millions de personnes ont leur pension revalorisée pour atteindre le « minimum contributif » de 687,32 € (56% des femmes et 25% des hommes), 17 % ont moins de 600 €. La pension des femmes est égale à 58% de celle des hommes, car le système de calcul des retraites augmente les inégalités au travail.

Aucune instance ne permet de discuter de tout cela

Qui décide ?

Avant les réformes mises en œuvre à partir des années 1980, les pensions étaient, tant pour leur liquidation que pour leur évolution, en lien direct avec les salaires. Salaires dont l'évolution était liée aux négociations salariales entre partenaires sociaux.

Depuis la mise en place de la dernière réforme de 2014, l'évolution des pensions est décidée par le gouvernement seul sur la base d'un rapport du Comité de Suivi des Retraites au sein duquel ne siège aucune organisation de retraités.

Il n'existe aucun lieu, aucune instance qui permette aux retraités, au travers de leurs organisations, de négocier ou même simplement d'émettre un avis sur l'évolution des pensions.

Nos revendications

Sauf à accepter une dégradation lente du pouvoir d'achat des retraités, un recul des niveaux de pension et un décrochage du niveau de vie des retraités relativement aux actifs dans les années à venir, il est indispensable de prendre en compte l'évolution des salaires tant dans le mode de calcul de l'évolution des pensions que dans celui des salaires portés au compte.

Les retraités qui sont 16,7 millions (dont 1,1 million ne touche que la réversion) et représentent plus du quart de la population ne peuvent pas rester écartés de toute négociation ou consultation sur l'évolution de leur pension.

Les richesses ne manquent pas mais sont de plus en plus mal réparties, les inégalités augmentent entre les pauvres de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches, les classes moyennes sont durement touchées, les entreprises bénéficient de plus de 200 milliards d'exonération sociales et fiscales, etc. Attribuer davantage de richesses aux plus démunis, pour les pensions directes et de réversion, c'est donner du pouvoir d'achat immédiatement utilisé dans la consommation courante.

Nous revendiquons :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'augmentation des pensions directes et de réversion pour les femmes et les hommes ; l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités, et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.